

Lieu de santé sans tabac : l'exemplarité comme objectif

Colloque LSST inter-régional 27/11/2023
Marianne HOCHET - RESPADD















Sommaire

- 1. LSST: état des lieux
 - a. Rappels
 - b. LSST en 2023
 - c. Données et suivi dans LSST
 - d. Actualités
- 2. LSST : l'exemplarité comme objectif
 - a. Audit et certification
 - b. Certification Argent
 - c. Normes
- 3. Perspectives pour LSST



1. LSST: état des lieux















Rappels: LSST, c'est...

Une dynamique globale:

Un Lieu de santé qui respecte la législation, met en place une politique active de prévention, coordonne la prise en charge des fumeurs et s'adresse aux bénéficiaires, professionnels, visiteurs et grand public. LSST, c'est aussi une politique qui vise la disparition du tabagisme dans les Lieux de santé et qui reconnaît le manque de nicotine comme une souffrance qui nécessite une prescription systématique.

Une histoire ancienne:

• 1995 : Réseau HST

• 2009 : RESPADD

• 2017 : LSST

• 2018 : PNLT + FLCA

2022 : Renouvellement FLCA

Des objectifs ambitieux :

- 100 % des CLCC
- 90 % des CHU/CHRU
- 60 % des étabs prioritaires
- 30 % des étabs de santé mentale
- 35 % des étabs de santé

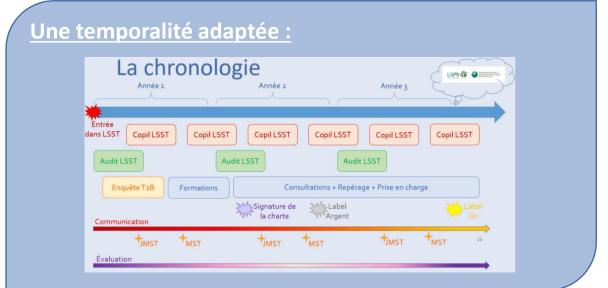


Des portes d'entrée multiples :

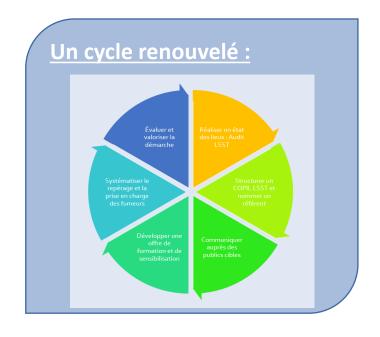
- ✓ Adhésion RESPADD;
- ✓ Financement FLCA ;
- ✓ Réponse à l'Audit LSST ou à l'enquête T2B;
- ✓ **Démarche active** de prévention et de prise en charge du tabagisme.



Rappels: LSST, c'est...

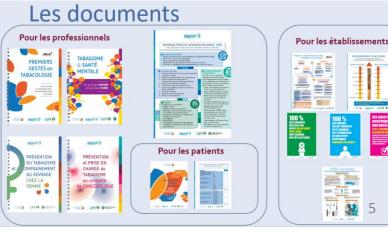






Des ressources à diffuser :

- Formations : formateurs-relais et diffusion
- Evaluation : Audit, enquêtes T2B
- Colloques : régionaux, inter-régionaux et nationaux
- Communication : affiches, stickers, flyers
- Supports : guides professionnels, livrets





LSST en 2023 en France



2 Lieux de santé niveau Or



10 Lieux de santé niveau Argent



151 Lieux de santé niveau Bronze

Un engagement grandissant :

- √ + 600 projets financés
- ✓ 1 300 plaques LSST envoyées
- √ 30 signatures de Chartes LSST

De nombreuses données :

- ✓ 1 000 Audit LSST
- ✓ 27 000 questionnaires personnels
- ✓ 12 000 questionnaires patients/visiteurs



Des savoirs et savoir-faire partagés :

- 14 colloques régionaux
- ✓ 1 colloque national
- ✓ 5 colloques inter-régionaux
- ✓ 250 formateurs relais
- ✓ 2 500 personnels formés





Données et suivi dans LSST: l'Audit 2022

- Passation nationale : du 17 janvier au 14 mars 2022
- Communication vers les Lieux de santé par les ARS, missions d'appui et le RESPADD

Recommandations de remplissage :

- ✓ Un seul Audit par Lieu de santé
- ✓ **Tout Lieu de santé** peut participer, indépendamment de son niveau d'engagement, de son statut d'adhésion
- ✓ Un Lieu de santé qui a complété récemment l'Audit peut le remplir à nouveau
- ✓ Se créer un compte



Données et suivi dans LSST : l'Audit 2022

Les répondants



196 répondants



Score moyen: 58/141



Principaux répondants : CH, cliniques, SSR



14 régions représentées



92 % connaissent LSST



58 % sont engagés dans LSST



46 % sont des établissements prioritaires

Comparaison avec 2019

- 32 % d'augmentation du score moyen
- Apparition d'établissements Or
- Doublement des établissements Argent
- Meilleure connaissance de LSST







Données et suivi dans LSST: T2B

- 195 établissements répondants entre 2019 et 2023
- 27 000 questionnaires personnels
- 12 000 questionnaires patients

- **√** Format papier ou numérique
- ✓ Passation : 4 à 6 semaines, en début de projet LSST
- ✓ Diffusion : fiches de paie, NL, tablettes, accueil
- ✓ Outil de plaidoyer pour justifier les actions





Données et suivi dans LSST: T2B

80 % femmes

Age moyen: 40 ans

69 % professionnels de santé

29 % infirmiers 8 % médecins 32 % autres 82 % déclarent ne pas être suffisamment formés en tabacologie 64 % souhaitent être formés

25 % fumeurs
24 % chez les femmes
30 % chez les
hommes
16 % fumeurs
quotidiens

63 % fument moins de 10 cigarettes par jours

44 % fument la première cigarette plus d'une heure après le réveil

66 % fument moins à l'hôpital qu'à l'extérieur



Données et suivi dans LSST: T2B

91 % pensent que le sevrage devrait être proposé à tous les fumeurs

73 % pensent que tous les professionnels devraient participer à cette prise en charge

85 % pensent qu'il faut interdire la consommation de tabac dans les Lieux de santé

57 % affirment que l'interdiction n'est pas respectée

67 % sont d'accord avec l'interdiction de fumer en tenue professionnelle

45 % affirment aller à la rencontre des fumeurs qui ne respectent par l'interdiction



Données et suivi dans LSST : formations

- 13 sessions de formations de formateurs-relais entre 2018 et 2022
- 251 professionnels formés
- Etude d'impact des formations

- **✓ Questionnaire numérique**
- ✓ Permettant la collecte d'informations sur **les nouvelles habitudes** de prise en charge et de prescription
- ✓ Permettant de mesurer la diffusion du RPIB par les nouveaux formateurs



Données et suivi dans LSST : formations

Résultats :

Les répondants



70 répondants



Principaux répondants : 59 % IDE, 13 % sage-femmes, 9 % médecins



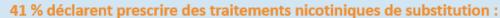
12 régions représentées

L'impact des formations



76 % déclarent utiliser le RPIB dans leur pratique :

- 71 % pour tous les bénéficiaires rencontrés
 - 16 % pour un bénéficiaire sur deux





- 21 % ont commencé suite à la formation
- 20 % ont augmenté leur fréquence de prescription suite à la formation

36 % déclarent organiser des sessions de formation dans leur Lieu de santé :

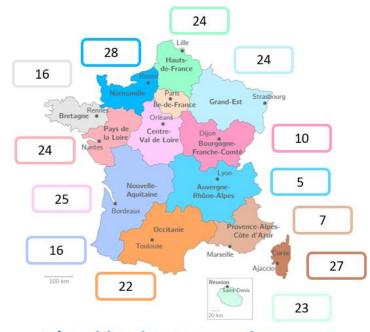


- 169 formations ont été organisées dans les Lieux de santé des nouveaux formateurs
- 1 700 professionnels ont été formés





- 75 formations ont été organisées à l'extérieur des Lieux de santé des nouveaux formateurs
- · 900 professionnels ont été formés



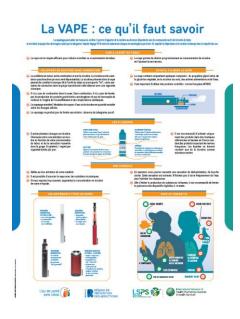
Répartition des nouveaux formateurs au RPIB en tabacologie



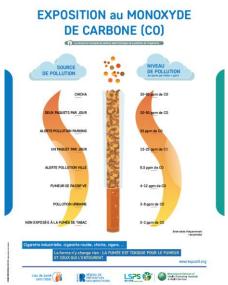
• Mise à jour des guides et affiches tabac













- Mise à jour des guides tabac
- Mise à jour de l'Audit



Audit

LIEU DE SANTÉ SANS TABAC (LSST)

Nom du Lieu de santé (en toutes lettres)	MYR-admin	
Adresse e-mail	contact@respadd.org	
Partager l'audit		
Email du collabora	iteur	
Région *	Auvergne-Rhône-Alpes	
Adresse *		
test		

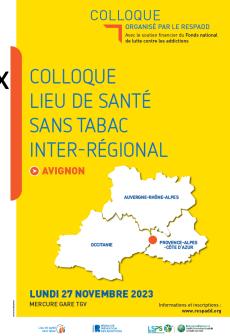


- Mise à jour des guides tabac
- Mise à jour de l'Audit
- Mise à jour de l'enquête T2B





- Mise à jour des guides tabac
- Mise à jour de l'Audit
- Mise à jour de l'enquête T2B
- Organisation des colloques inter-régionaux







2. LSST: l'exemplarité comme objectif















- Outil d'auto-évaluation, certifiant
- Reconnu au niveau international par le GNTH

| Abstrace | Received | Abstrace | Abstrace

Objectifs:

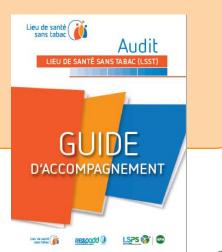


- Évaluer le niveau d'avancement d'un Lieu de santé à un instant donné
- Identifier les axes d'amélioration, ressources et actions à mettre en œuvre pour progresser
- Mesurer la progression du Lieu de santé au cours du temps



- ✓ Accessible à tous les Lieux de santé en permanence
- ✓ Formulaire en ligne
- √ À compléter collégialement en Copil
- ✓À réitérer une fois par an

Guide d'accompagnement au remplissage PDF de restitution des résultats envoyé automatiquement





En vidéos

L'Audit Lieu de santé sans tabac : l'exemple de Gustave Roussy

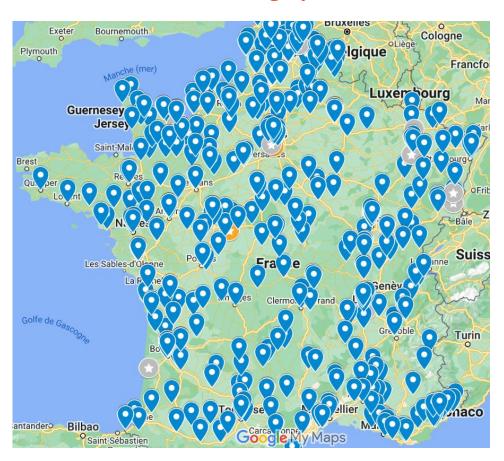


Cette videa integrine de l'expérience de Courton Rousey, premier évablissement fecçoire à exist entant le riveux of dera le dévancée ut de serié aura sobre, popule de 30 nomes constitutione de fidul LISST et de seraousces et laivant e mêtre en places pour déglisper le statisfique des sons d'abblissement de serait. Porte d'une expérience fructueux, l'épispe de Courton Rousey apports son regard et son expérience fructueux, l'épispe de Courton Rousey apports son regard et son expériences sur le projet Lieu de serait autre states que controllé experience de la courton de la

Accider à l'Audt en ligne
 Consulter le Guide Högstel sera tabas



En cartographie







47 questions

Modalités	Points
« Non/pas mis en œuvre »	0
« Mis en œuvre à moins de 50 % »	1
« Mis en œuvre à plus de 50 % »	2
« Oui/complétement mis en œuvre »	3









ARGENT

≥ 108 points

Certification nationale

OR

≥ 126 points

Certification internationale





BRONZE

≥ 27 points

Auto-certification

NON-CERTIFIÉ < 27 points



Certification Argent

- Dès 108 points à l'Audit
- Certification nationale par des experts



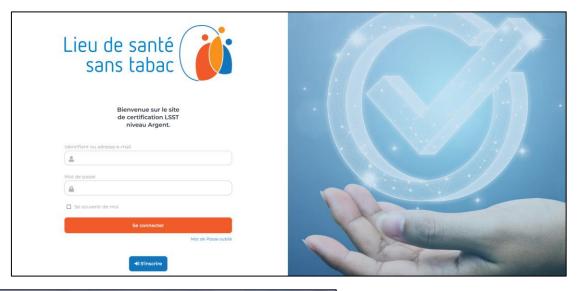


- **Dépôt en ligne** des dossiers des Lieux de santé (détail des normes + éléments de preuve)
- Analyse par 2 certificateurs tirés au sort et sans conflit d'intérêt
- Mise en commun de tous les dossiers 2 fois par an avec tous les certificateurs pour valider ou non le niveau Argent
- Sur une plateforme en ligne, sécurisée, accessible aux candidats, certificateurs et administrateurs



Certification Argent









Gouvernance et engagement

Points clés:

- Engagement visible de la direction du Lieu de santé dans la stratégie LSST.
- 2. Interdiction de tout parrainage et financement par l'industrie du tabac.
- 3. Mise à disposition des moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place d'une démarche LSST.

Les actions à mettre en place :

- Nommer un référent LSST
- Constituer un copil
- Inscrire LSST dans le règlement intérieur et dans les documents officiels (projet d'établissement, contrat de travail, fiche de poste, etc.)
- Candidater à un appel à projet



Gouvernance et engagement

Les outils spécifiques :

Composition type:

- directeur (ou son représentant), président du comité ;
- chef-fe de projet Lieu de santé sans tabac ;
- représentant du personnel médical (par exemple membre de la Commission médicale de l'établissement);
- représentant du personnel paramédical (par exemple membre de la Commission des soins infirmiers, de rééducation et médicotechniques):
- représentant du personnel administratif;
- représentant du personnel technique ;
- représentant de la médecine du travail ;
- représentant du CHSCT ;
- médecin ou infirmière tabacologue/addictologue;
- représentant de l'ELSA ou du service d'addictologie ;
- responsable de la communication ;
- responsable de la formation ;
- responsable de la qualité ;

Etablissement sans tabac

L'établissement de santé Le Courbat est un établissement non-fumeur depuis le 1er septembre 2020.

Promoteur de la santé, l'établissement est fier de proposer un environnement sans fumée à la patientèle, au personnel, ainsi qu'à toutes les personnes extérieures.

Il est interdit de fumer sur l'ensemble du site de l'établissement (intérieur et extérieur).



SENTINELLE Monsieur Frédéric KACOU 9 rue de la Redoute 92390 Villeneuve-la-Garenne

A Villejuif, le 23 juillet 2020

Objet : Politique « Lieu de Santé Sans Tabac » à Gustave Rouss

onsieur,

Le plan national de réduction du tabagisme 2018-2022 dans son axe 2 - action 10, demande aux établissements sanitaires une exemplarité sur la prise en charge du tabagisme des patients, des personnels ainsi que sur l'environnement sain (sans tabac).

Nous vous informons par la présente que Gustave Roussy s'engage aux côtés du RESPADD (Réseau de Prévention des

En effet, vous n'êtes pas sans savoir qu'il est interdit de fumer dans tous les lieux fermés et couverts qui accueillent du public ou qui constituent des lieux de travail dans les établissements de santé, conformément au décret n'2006-1386 du 15 novembre 2006.

A partir du 26 août 2020, il est également formellement interdit de fumer dans l'enceinte de l'hôpital (Intérieur et exértieur) de nos deux sites sur villejulier et cheville, arruc, cela va être inscrit dans le règlement intérieur de notre établissement.
A cet effet, les espaces dédids aux fumeurs seront supprimés.

l'est pourquol, nous vous remercions de bien vouloir transmettre cette information à vos salariés présents sur le sit de Gustave Roussy et de prendre les dispositions nécessaires afin de les accompagner dans la lutte contre le tabagism

Nous vous rappelons que les dispositions de notre réglement interieur relatives à l'hygiene et à la securite s'appliquent à vos salariés sur nos sites et nous vous demandons de prendre les dispositions qui s'imposent.

Je yous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutati

La Directrice, achats, logistique, ingénierie et investissements

Marié BASCOUL

Copier Se, BINARBA - Conseiller séculrité incendie et sûresé

INSTITUT GUSTAVE ROUSSY 1514, nie Edouard Valleut – 04800 VILLEZUIF Cedex – France – Tel : 01 42 11 42 11 – Fax : 01 42 11 53 01 Ceette de lutte contre le cencer autoride à recevoir les dons et logs – ordonnamos du 1^{es} octobre 1945 N° SIREN 775 + 11 1 01 CODE APIE 6162 CC OF PANIS 729 26 19



OFFRE D'EMPLOI :

Chargé(e) de projet Lieu de santé sans tabac de l'établissement XXX

L'établissement XXX s'engage dans une démarche de Lieu de santé sans tabac. Nombreux sont les avantages à instaurer une politique engagée de prévention et de prise en charge du tabaqisme, à destination des bénéficiaires de soins, des personnels et des visiteurs.

Pour y parvenir, c'est une stratégie globale qu'il faut mettre en œuvre. Ainsi, en devenant Lieu de santé sans tabac (LSST), l'établissement XXX confirme son rôle majeur dans une politique de prévention et de promotion de la santé visant notamment la diminution des coûts de santé publique. S'investir dans ce projet implique d'harmoniser et de favoriser l'accès aux soins pour péduire les inégalités et permet également d'améliorer le repérage et la prise en charge des fumeurs. L'hôpital endosse alors un rôle d'exemplarité en promotion de la santé pour les patients, les visiteurs et encore une fois les soignants.

Les résultats attendus sont que l'établissement XXX entre dans cette dynamique de changement et devienne «Lieu de santé sans tabac ».

L'ARS XXX(région) a retenu la candidature de l'établissement XXX à l'appel à projets régional XXX(année) du Fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives. L'établissement XXX est donc financé pour le déploiement de la stratégie LSST sur les XXX(durée du projet) années à venir. Notamment, ce projet d'établissement permet le recrutement d'un chargé de projet.

Le chargé de projet aura pour mission la coordination du projet à déployer sur une durée de XXX(durée du projet) ans.



Communication

Points clés :

- 1. Information des personnels, des soustraitants, des usagers, des visiteurs et de la communauté sur la politique LSST du Lieu de santé.
- 2. Recours à différents supports de communication (documents écrits, écrans d'affichage, affiches, stickers, etc.) pour promouvoir et communiquer sur la démarche LSST.
- 3. Information des personnels, des soustraitants, des usagers, des visiteurs et de la communauté sur les possibilités de prise en charge existantes dans le Lieu de santé.

Les actions à mettre en place :

- Diffuser les supports de communication LSST
- Valoriser l'inscription dans LSST via différents canaux
- Communiquer sur les dispositifs d'aide en tabacologie
- Profiter des opportunités, comme la JMST et le MST, pour communiquer sur LSST et les bénéfices de l'arrêt



Communication

Les illustrations:













HOSPITALISATION À DOMICILE







Formations initiales et continues

Points clés:

- 1. Organisation régulière de réunions d'information sur la politique LSST en vigueur dans le Lieu de santé.
- 2. Sensibilisation de l'ensemble des personnels à l'abord, à l'information et à l'orientation du fumeur.
- 3. Formation des personnels prescripteurs au repérage précoce et à l'intervention brève (RPIB) motivationnelle en tabacologie.

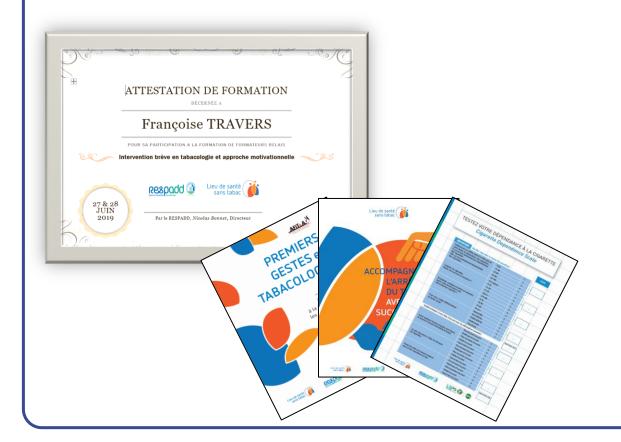
Les actions à mettre en place :

- Informer l'ensemble des personnels et partenaires de l'inscription dans LSST
- Proposer des sessions de sensibilisation à tout le personnel
- Systématiser les formations au RPIB et à la prescription



Formations initiales et continues

Les illustrations:







Identification, diagnostic et soutien au sevrage tabagique

Points clés:

- 1. Repérage systématique des fumeurs et documentation de leur niveau de dépendance.
- 2. Mise en place d'un plan d'accompagnement et de suivi des personnels et usagers fumeurs.
- 3. Mise à disposition de traitements nicotiniques de substitution (TNS) accessibles et disponibles pour les personnels et usagers fumeurs.

Les actions à mettre en place :

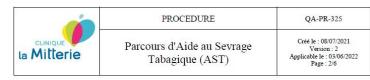
- Systématiser le repérage et ajouter le statut tabagique au dossier patient
- Diffuser des outils à destination du grand public pour informer des dispositifs d'aide à l'arrêt
- Définir un protocole de prise en charge des fumeurs
- Doter les services en TNS
- Mettre les TNS à disposition des professionnels



Identification, diagnostic et soutien au sevrage tabagique

Les illustrations :

	LU	NDI	MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
	Matin	AM	Matin	AM	Matin	AM	Matin	AM	Matin	AM
				PLC111	S 926	S926				PLC 113
	/	1 /		14:00	09:00	14:00				13:30
Infirmière Addicto			l	14:30	09:30	14:30			l	14:00
Aurélie Pereira	\ /		l	15:00	10:00	15:00			l	14:30
ACC AD INF (30min)			l	15:30	10:30	15:30			l	15:00
C AD INF (1h00)			l	16:00	11:00				l	15:30
			l		11:30				l	16:00
	/ \	/ \	l		12:00				l	
	/ \	/ \	1		12:30					
	9:00	14:00				14:00				14:00
Médecin Addicto	9:30	14:30	l			14:30			l	14:30
Dr Khalida BERKHANE	10:00	15:00	l			15:00			l	15:00
ACC AD EHB (30min)	10:30	15:30	l			15:30			l	15:30
C AD EHB (1h00)	11:00	16:00	l			16:00			l	16:00
	11:30	16:30	l			16:30			l	16:30
			l							
	PLC 111	PLC 111				PLC111				PLC111



6 - CONTENU

6-1 Pour tout patient entrant en hospitalisation complète ou en hospitalisation de jour

Pour tout patient entrant, l'Ecran Bilan / Mesure (EBM) « Suivi tabac » doit être complété dans le dossier informatisé du patient par l'IDE du service après avoir eu un échange avec le patient. Ce formulaire est aussi intégré en raccourci dans les macrocibles d'entrées pour en faciliter l'accès.

Visualisation de l'EBM « Suivi tabac » :

Patient :	Nom				*		
	Prénom 1						
	Numéro pem	nanent					
			<u>co</u>	NSEIL N	MINIMAL :		
Date : //	P I NON	->	Avez-vous déjà fumé?	C OUI	Si oui, date du dernier arrêt :		
	□oui	->	Remise de la plaquette	AST et Bienfats	de l'arrêt du Tabac		
			Envisagez-vous l'arrêt dans les six mois?	C OUI	Si non, envisagez-vous la diminution dans les six mois ?	C NON	
Voulez-vous	de l'aide ?	COL		t, diminution)>	Prendre rendez-vous cs AST (tél : 7200)	-	

Date :	
Adresse/téléphone de l'établissement :	Nom/Prénom du bénéficiaire :
Numéros d'identification de l'établissement :	
N° FINESS :	Âge :
N° SIRET :	Poids :
Nom du prescripteur :	
Fonction :	
N° RPPS/ADELI :	
Téléphone :	

Patchs à la nicotine

Collez le patch le matin sur une peau sèche, sans lésion cutanée ni tatouage et à la pilosité rare. Changez-le de place à chaque application. Gardez-le la nuit, sauf si cela entraîne des troubles du sommeil. Dans ce cas, enlevez-le au coucher et posez-en un nouveau le matin.

Dosage/24h	Posologie journalière	Durée du traitement
21 mg / 24h		
14 mg / 24h		
7 mg / 24h		

Dosage/16h	Posologie journalière	Durée du traitement
25 mg / 16h		
15 mg / 16h		
10 mg / 16h		

Gommes à mâcher :

Mâchez très lentement la gomme et placez-la entre la joue et la gencive pour la ramollir. La garder en bouche environ 30 minutes.

Dosage	Posologie journalière	Durée du traitement
2 mg		
4 mg		



Environnement sans tabac

Points clés:

- 1. Application d'une politique « sans tabac » sur l'ensemble du site, à l'intérieur et à l'extérieur.
- 2. Mise en place d'une signalétique dédiée.
- 3. Mise en place d'une procédure de gestion des situations exceptionnelles lors d'un manquement à la politique « sans tabac ».

Les actions à mettre en place :

- Systématiser les espaces sans tabac
- Organiser, de façon intermédiaire, des zones de tolérance
- Mettre en place une signalétique indiquant l'interdiction de fumer et/ou orientant vers les zones de tolérance
- Définir une procédure de gestion des manquements



Environnement sans tabac

Les outils spécifiques :









vapotage est permis ou interdit, selon le décret n° 2017-633 du 25 avril 2017 relatif Rappel : il est interdit d'avoir des locaux (espaces) fumeurs intérieurs

- Les lieux de travail soumis à l'interdiction de vapoter s'entendent des locaux recevant des postes de travail situés ou non dans les bâtiments de l'établissement, fermés et couverts, et affectés à un usage collectif, à l'exception des locaux qui accueillent du public.
- Une signalisation apparente rappelle le principe de l'interdiction de vapoter et, le cas échéant, ses conditions d'application dans l'enceinte de ces lieux.
- Le fait de vapoter dans les lieux soumis à une interdiction est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2º classe.
- Le fait, pour le responsable des lieux où s'applique l'interdiction, de ne pas mettre en place la signalétique obligatoire, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3° classe.

- ernant les lieux de travail fermés et couverts à usage collectif Dans les bureaux collectifs d'une entreprise, d'une administration, d'un supermarché, ou dans les espaces collectifs de travail d'une usine, d'un entrepôt, il n'est pas permis
- Il est possible de vapoter dans un bureau individuel (un seul poste de travail), dans les Il est possible de vepoter dans un burasu individuel (un seut poste de travall, dans les
 coulors, la caleféria ou la salle de repos (art lis la accueillent pas de poste de travall.)
 La mention « à l'exception des locaux qui accueillent du public » sous-entend qu'il est
 possible de vapeter dans un lieu de vente comme un supermarché (y compris aux
 caisses), dans une salle de restaurant (mais pas dans les cuisines) ou un bar, une salle
 de cinéma, et dans le hail d'un hôpital.















Stratégie Lieu de santé sans tabac

Mise en place d'abris fumeurs :

De manière générale, les abris fumeurs doivent contribuer à dénormaliser le tabagisme, éviter l'entrée dans la consommation ou encore soutenir ceux qui ont arrêté ou sont en train de diminuer leur consommation. Ils permettent également de limiter l'exposition des nonfumeurs et donc le tabagisme passif.

Les abris fumeurs doivent être :

- . A l'abri des regards et à distance des chemins de circulation habituels, pour limiter le tabagisme passif et les nuisances notamment.
- · Accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).
- Porteurs des messages obligatoires sur les aides à l'arrêt (relai 3989, TIS, etc.) + des dispositifs mis en place dans l'établissement (consultations de tabacologie, service
- Signalés et dotés de cendriers.
- · Ouverts sur au moins 3 côtés, pour permettre une bonne circulation de l'air.
- Protecteurs vis-à-vis des non-fumeurs.

Ils ne doivent pas :

- · Permettre de s'asseoir ni être trop confortables.
- · Constituer un lieu de passage pour les employés ou les visiteurs.
- · Constituer un lieu de regroupement, d'échange.
- Inciter à fumer.
- · Favoriser le non-respect de l'interdiction de fumer.

- Ne proposent pas de mobilier, pour ne pas inciter à fumer et ne pas être détournés de leur fonction (exemple : reconversion en espace repas).
- · Sont amovibles et/ou reconvertibles car temporaires, la finalité reste l'interdiction totale du tabagisme dans l'enceinte de l'établissement.
- Doivent être concus pour éviter tout départ de feu.

Enfin, nous recommandons de veiller à :

- Distinguer les abris fumeurs des espaces proposés aux personnes utilisant le
- · Proposer des espaces spécifiques pour les professionnels et d'autres pour les bénéficiaires, pour ne pas contribuer à la perception dégradée des soins (tabagisme



Lieu de travail sain

Points clés:

- 1. Mise en place d'un programme complet de promotion de la santé sur le lieu de travail.
- 2. Mise à disposition de stratégies d'accompagnement adaptées aux personnels fumeurs.
- 3. Promotion du rôle proactif et exemplaire des collaborateurs dans la mise en œuvre de la politique « sans tabac » sur le Lieu de santé.

Les actions à mettre en place :

- Proposer des actions de promotion de la santé aux professionnels (salle de repos, équipements sportifs)
- Définir une procédure de prise en charge des professionnels fumeurs et de mise à disposition de TNS
- Engager la médecine du travail dans la prise en charge des professionnels fumeurs



Lieu de travail sain

Les illustrations :





Validation du projet LSST

Auprès du :

- > CSE le 22 novembre 2019
- Comité des Usagers le 12 décembre 2020
- > CSSCT le 18 février 2020
- > CME le 27 février 2020









le Pr JC Soria vous invite à l'événement organisé pour le lancement de la politique « Lieu de santé sans tabac » à Gustave Roussy.

le mercredi 26 août à 14 heures

Merci de confirmer votre présence par mail : direction.generale@gustaveroussy.fr

Salle Pierre-Denoix -15° étage Gustave Roussy, 114 rue Édouard-Vaillant (Villejuif)



Avec le soutien de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France.



Engagement dans la communauté

Points clés:

- Coopération avec d'autres organismes pour promouvoir une démarche de prévention du tabagisme.
- 2. Collaboration avec les représentants des usagers et associations locales.
- 3. Engagement à promouvoir les bonnes pratiques LSST.

Les actions à mettre en place :

- Valoriser l'engagement dans LSST auprès des partenaires
- Investir le Mois sans tabac et la Journée mondiale sans tabac
- Relayer les campagnes nationales de lutte contre le tabagisme
- Adhérer au RESPADD
- Collaborer avec d'autres structures de santé et d'autres professionnels



Engagement dans la communauté

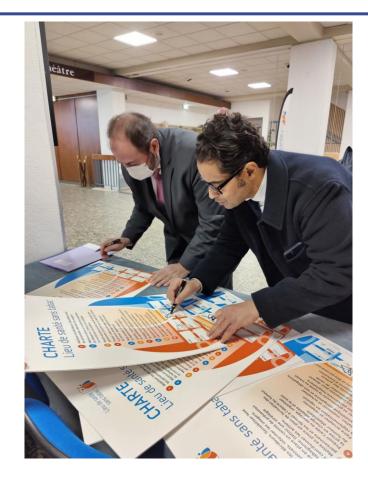
Les illustrations :













Surveillance et évaluation

Points clés:

- 1. Mise en place d'un contrôle interne et externe pour surveiller chaque année *a minima* la mise en œuvre de toutes les normes de l'Audit.
- 2. Instauration d'un processus de recueil des données contribuant à un plan d'action annuel et garantissant une progression dans la démarche.
- 3. Prise en compte des observations des personnels, usagers et visiteurs.

Les actions à mettre en place :

- Remplir l'Audit LSST une fois par an
- Mettre en place l'enquête T2B
- Organiser des enquêtes régulières auprès des professionnels et usagers
- Évaluer les actions mises en place
- Rédiger un rapport annuel sur la mise en place de LSST



Surveillance et évaluation

Les outils spécifiques :







3. Perspectives pour LSST









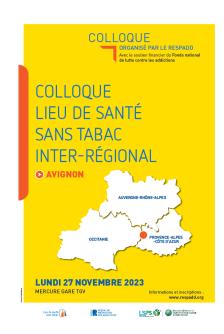






Les perspectives

- Rédaction d'un guide de certification
- Ouverture de la plateforme de certification
- Nomination d'établissements ambassadeurs
- Poursuite des 5 colloques inter-régionaux







Les perspectives

- Création d'un module de e-learning au RPIB en tabacologie
- En 2024
- Qualiopi

RPIB: repérage et prise en charge du tabagisme

Pour les professionnels





Les perspectives

• Création d'un site dédié à LSST



Une porte d'entrée vers la promotion de la sans tabac santé santé santé

- Réintégrer le réseau international, exemplarité française à valoriser
- LSST comme première approche de la promotion de la santé
- Déploiement d'actions en faveur d'autres déterminants de santé
- Volonté de maintenir les professionnels de santé, de pouvoir les former











Pour conclure















Pour conclure...

- Lieu de santé sans tabac en 2023, c'est :
 - Une implantation nationale;
 - Une reconnaissance globale;
 - Un investissement collectif;
 - Un engagement au bénéfice de tous ;
 - Avec des mises à jours et nouveautés permanentes ;
 - Qui soutient la formation et la prescription ;
 - En valorisant les bonnes pratiques et l'exemplarité ;
 - Et en plaçant la promotion de la santé au cœur des enjeux de demain.



Je vous remercie pour votre attention.

Marianne HOCHET

marianne.hochet@respadd.org

01 40 44 50 26











